

PRÉSENTATION DU NOUVEAU RÉSEAU DE PROXIMITÉ DES FINANCES PUBLIQUES EN ARIÈGE

La Direction générale des Finances publiques (DGFIP) a engagé depuis près de trois ans une démarche nouvelle, concertée et pluriannuelle de modernisation de son réseau au travers du projet de Nouveau Réseau de Proximité (NRP) des Finances publiques. Elle s'inscrit dans l'ambition fixée par les pouvoirs publics, de rendre plus cohérente et plus efficace l'organisation territoriale de l'État, de renforcer les territoires, et de rapprocher les administrations de nos concitoyens.

1- L'objectif de la démarche est de mieux répondre aux besoins des usagers de la DGFIP, qui sont principalement :

- **les particuliers** qui, pour remplir leurs obligations déclaratives et de paiement concernant l'impôt et les factures des collectivités locales (produits locaux), expriment un besoin de simplification des démarches, de facilité d'accès au service, de proximité et de possibilité d'être accompagné ;
- **les collectivités locales**, dont la DGFIP tient les comptes, contrôle et paie les dépenses, encaisse les recettes et auxquelles elle délivre une prestation de conseil. Elles attendent un traitement plus efficace de ces opérations de gestion (comptabilité, dépenses, recettes) et un conseil et une expertise à la hauteur de leurs besoins.

2- Pour atteindre ces objectifs, le NRP des Finances Publiques repose sur les éléments suivants :

2.1- pour les usagers particuliers :

Il s'agit de leur offrir **davantage de proximité**, notamment dans les territoires où le sentiment d'abandon de l'État se développe, en augmentant le nombre de communes dans lesquelles les finances publiques sont présentes. Cette présence permettra d'aller à la rencontre de publics parfois éloignés, pour des raisons différentes, de nos services, et de leur proposer un accompagnement et un service au moment où ils en ont besoin. Elle prend en particulier la forme d'une participation aux France Services (FS). Le ou les animateurs de ces France Services recevront de la part de la DGFIP une formation appropriée et bénéficieront d'un soutien pour leur permettre de délivrer le mieux possible l'offre de services de la DGFIP. Ils disposeront également d'une liste de référents pouvant être sollicités en tant que de besoin. Au-delà, l'animateur de la France services pourra prendre des rendez-vous pour permettre une mise en relation entre les usagers et un agent des finances publiques afin d'aborder des sujets plus pointus, au téléphone, sous forme de visioconférence ou en présentiel dans les services des finances publiques.

Les France services sont d'ores et déjà accessibles aux contribuables pour les renseigner et les accompagner dans les démarches liées à la campagne des avis IR-PS, TF, TH-CAP qui vient de s'ouvrir.

La proximité et l'accessibilité s'entendent aussi par une offre de services en ligne enrichie et simplifiée.

Il s'agit également de faciliter les démarches liées au paiement des impôts et des factures locales, en développant les possibilités de payer de façon dématérialisée (en ligne, par prélèvement) mais aussi avec des paiements de proximité en espèces et par carte bancaire chez les buralistes agréés¹.

2.2- pour les collectivités locales :

L'organisation des services des finances publiques évolue, de manière transparente pour les usagers, en distinguant les activités de gestion et de conseil aujourd'hui regroupées dans les Trésoreries. Il s'agit :

- **d'améliorer les prestations de conseil aux collectivités locales**, en renforçant significativement le soutien et l'expertise. Pour ce faire, des cadres des finances publiques seront exclusivement dédiés à cette mission. Ces Conseillers aux Décideurs Publics (CDL) seront placés auprès des élus pour assurer le conseil financier, fiscal, budgétaire et comptable, dans un environnement fortement évolutif pour les collectivités locales, qui renforce le besoin d'accompagnement. Il s'agira, par exemple, d'aider les élus et leurs services à la confection des budgets, au montage de projets (analyse de faisabilité, plan de financements, capacité d'emprunt), à l'optimisation des ressources (potentiel fiscal, endettement), à la dématérialisation des échanges et des moyens de paiement, à l'analyse globale de la situation financière (analyse rétrospective et prospective), etc.
- **d'améliorer la qualité du service rendu** en regroupant les activités de gestion dans des services spécialisés, les Services de Gestion Comptable (SGC). Ces nouveaux services auront une taille suffisante pour assurer une continuité de service et traiter plus efficacement les opérations : payer plus rapidement les dépenses des collectivités, encaisser plus efficacement leurs recettes et améliorer la tenue des comptes.

3 - La démarche engagée, novatrice, repose sur :

- une large concertation, avec les élus, les agents des finances publiques et les organisations syndicales. Engagée en Ariège en juin 2019, la concertation a pour objet de permettre de dégager, sinon un consensus, du moins l'adhésion la plus large des parties prenantes sur le projet de nouveau réseau de proximité départemental, dans sa dimension organisationnelle (présence territoriale) et dans la nature des services proposés aux collectivités locales et aux usagers. Au total, une cinquantaine de réunions avec les différentes parties prenantes ont été organisées pour exposer la démarche, présenter le projet du nouveau réseau, l'adapter autant que nécessaire, en privilégiant l'écoute et le dialogue avec l'ensemble des interlocuteurs rencontrés pour, au final, obtenir l'adhésion la plus large possible et donner à chacun la visibilité et la stabilité qui aujourd'hui font défaut.

¹ De juillet 2020 (date de mise en place du dispositif) à décembre 2020, les buralistes agréés d'Ariège ont réalisé 924 encaissements pour 84 200,27 €. En janvier 2021, 300 paiements ont été réalisés pour 31 194,21 €. Les encaissements sont réalisés par carte bancaire (61%) et en numéraire (39%). Ils concernent des produits locaux (70%), des amendes (27%) et des impôts (3%).

- une approche pluriannuelle, qui permet de donner à chacun une visibilité sur les évolutions à venir.
- la prise en compte de la problématique territoriale d'ensemble.
- une stabilité de l'organisation des services des finances publiques dans le département, une fois les projets cibles actés et mis en place.

Ainsi, en Ariège, le nouveau réseau de proximité reposera sur une présence dans 18 communes (contre 15 aujourd'hui) dans des structures DGFIP ou au travers d'accueil de proximité (France Services). Il permettra ainsi de renforcer la possibilité pour les usagers de disposer d'une offre de services au plus près de chez eux.

Le déploiement du nouveau réseau de proximité s'opérera entre 2021 et 2023.

La signature de conventions consacre l'adhésion la plus large obtenue sur la proposition de réseau de proximité. C'est une démarche inédite, qui donne aux élus, aux usagers et aux agents de la DGFIP une visibilité qui, aujourd'hui, fait défaut. La convention est un document qui n'engage que la DGFIP. Ses engagements portent sur le maintien de son réseau et de ses services jusqu'en 2026. Elle n'emporte pas d'obligation ni de contrainte pour les autres signataires.

La convention contient 4 éléments principaux :

- la présentation du réseau cible, que la DGFIP s'engage à maintenir jusqu'en 2026 ;
- l'offre de services aux usagers (engagements de service) qui donne sens et crédit à l'accueil de proximité ;
- l'offre de conseil aux collectivités locales, qui justifie l'évolution du modèle d'organisation de gestion du secteur local ;
- l'évaluation régulière des engagements par un comité de suivi multipartite, qui doit permettre de les adapter.

Au niveau national, des conventions de cette nature ont été signées avec 43 départements (conseils départementaux) et avec 461 communautés de communes dans 86 départements.

En Ariège, au 07 septembre 2021, trois conventions ont été signées, avec les Communautés de communes Arize-Lèze, Portes d'Ariège Pyrénées et Pays de Mirepoix.



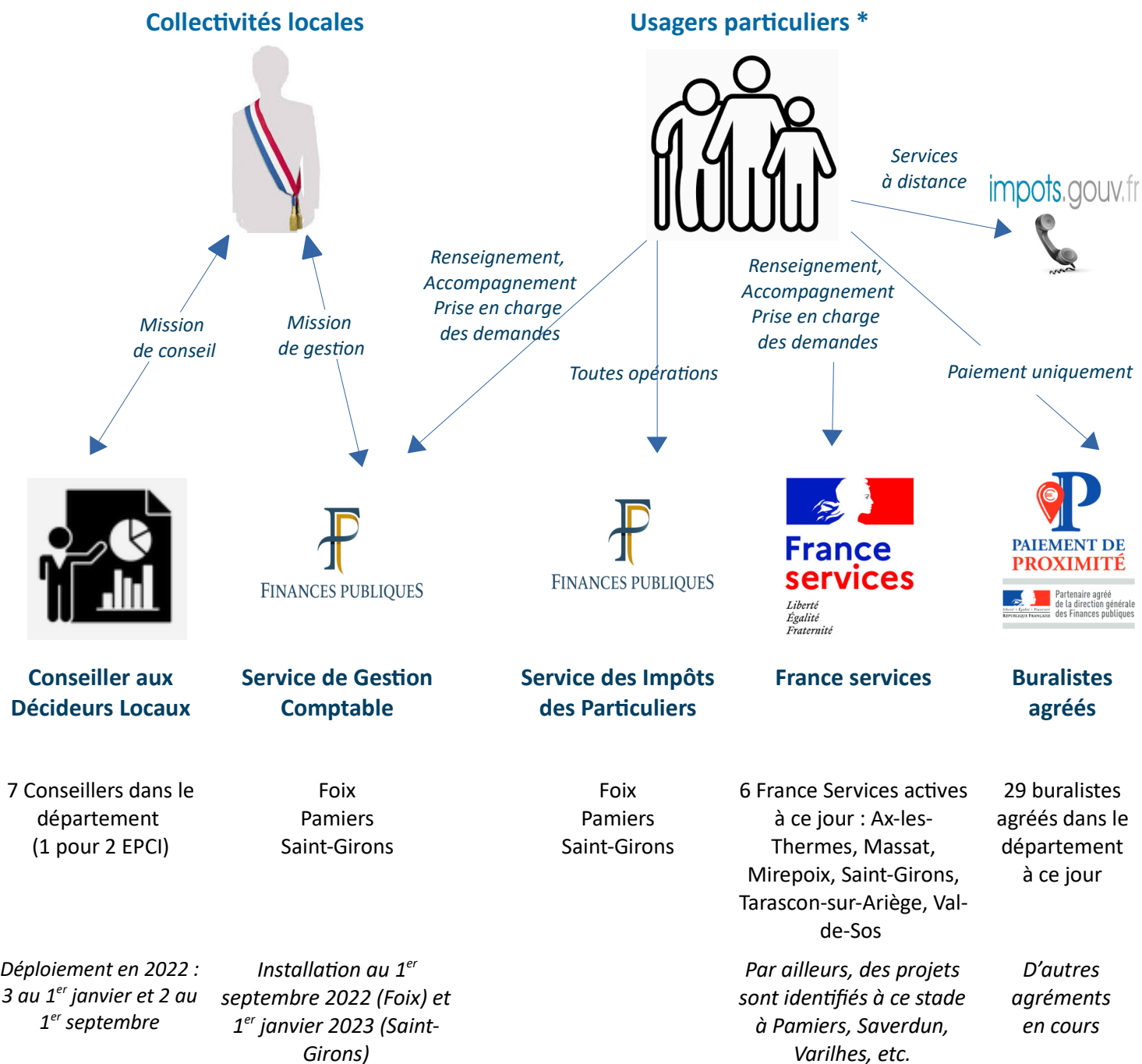
La convention avec la Communauté de Communes Portes d'Ariège Pyrénées comporte le déploiement au 1^{er} janvier 2021 d'un Conseiller aux décideurs locaux. Ce cadre des finances publiques a pour mission exclusive de conseiller et d'accompagner les élus locaux dans la gestion budgétaire, financière et fiscale de leur collectivité.

Au 1^{er} janvier 2021, la Trésorerie de Pamiers a été transformée en Service de Gestion Comptable. Outre la gestion de la Communauté de Communes Portes d'Ariège Pyrénées, ce service assurera la gestion des Communautés de Communes du Pays de Mirepoix et d'Arize-Lèze à compter du 1^{er} janvier 2022. Les implantations de la DGFIP sur la ville de Pamiers sont ainsi stabilisées.

D'ores et déjà :

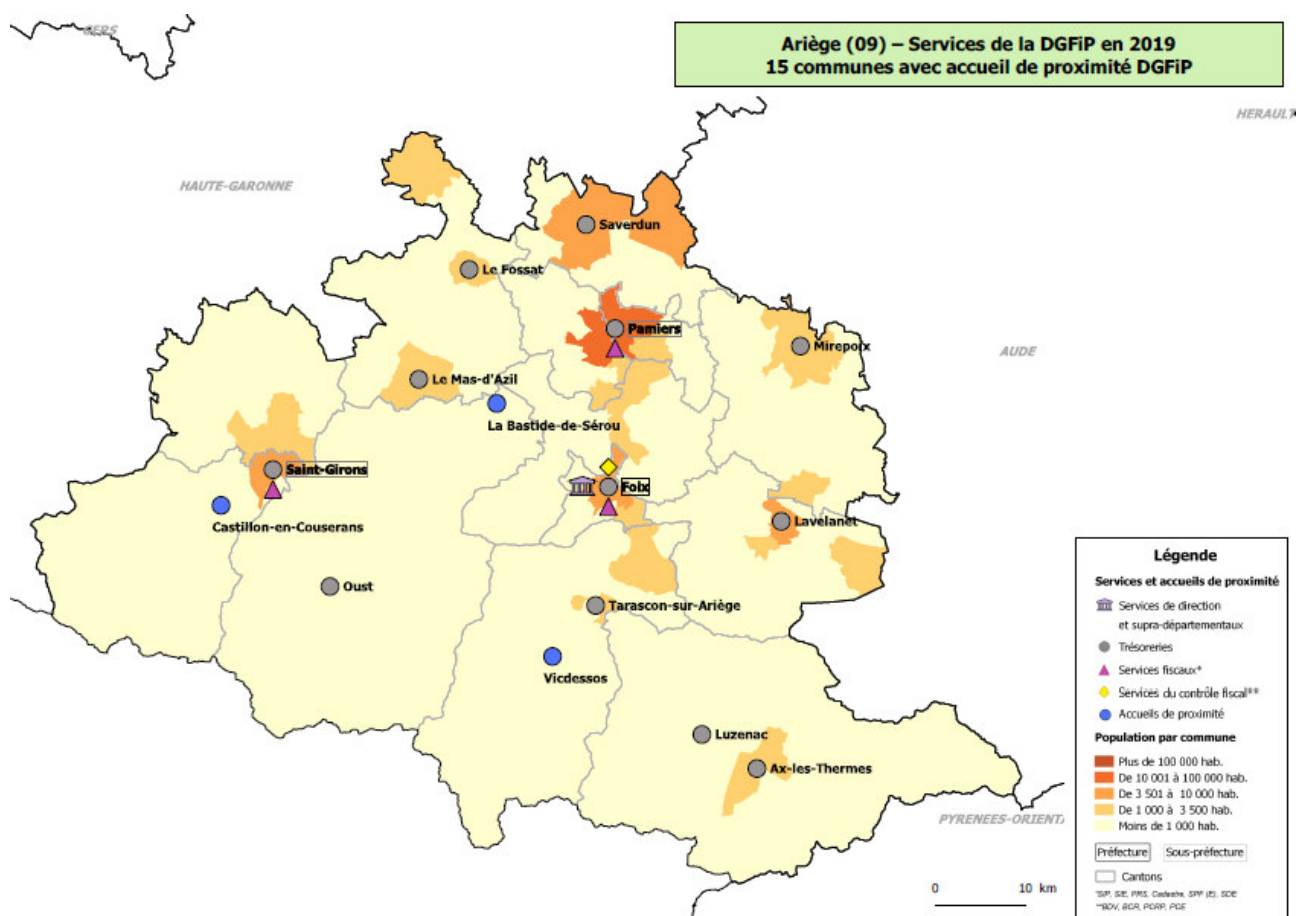
- Les usagers peuvent disposer d'un accueil de proximité dans la France services de Mirepoix et à Saverdun qui fera prochainement l'objet d'une labellisation en France services tout comme la ville de Pamiers.
- Les paiements de proximité sont possibles chez les buralistes agréés de Mazères, Pamiers, Saint-Jean-du-Falga et Saverdun.

Résumé de Nouveau Réseau de Proximité (NRP) des Finances publiques en Ariège



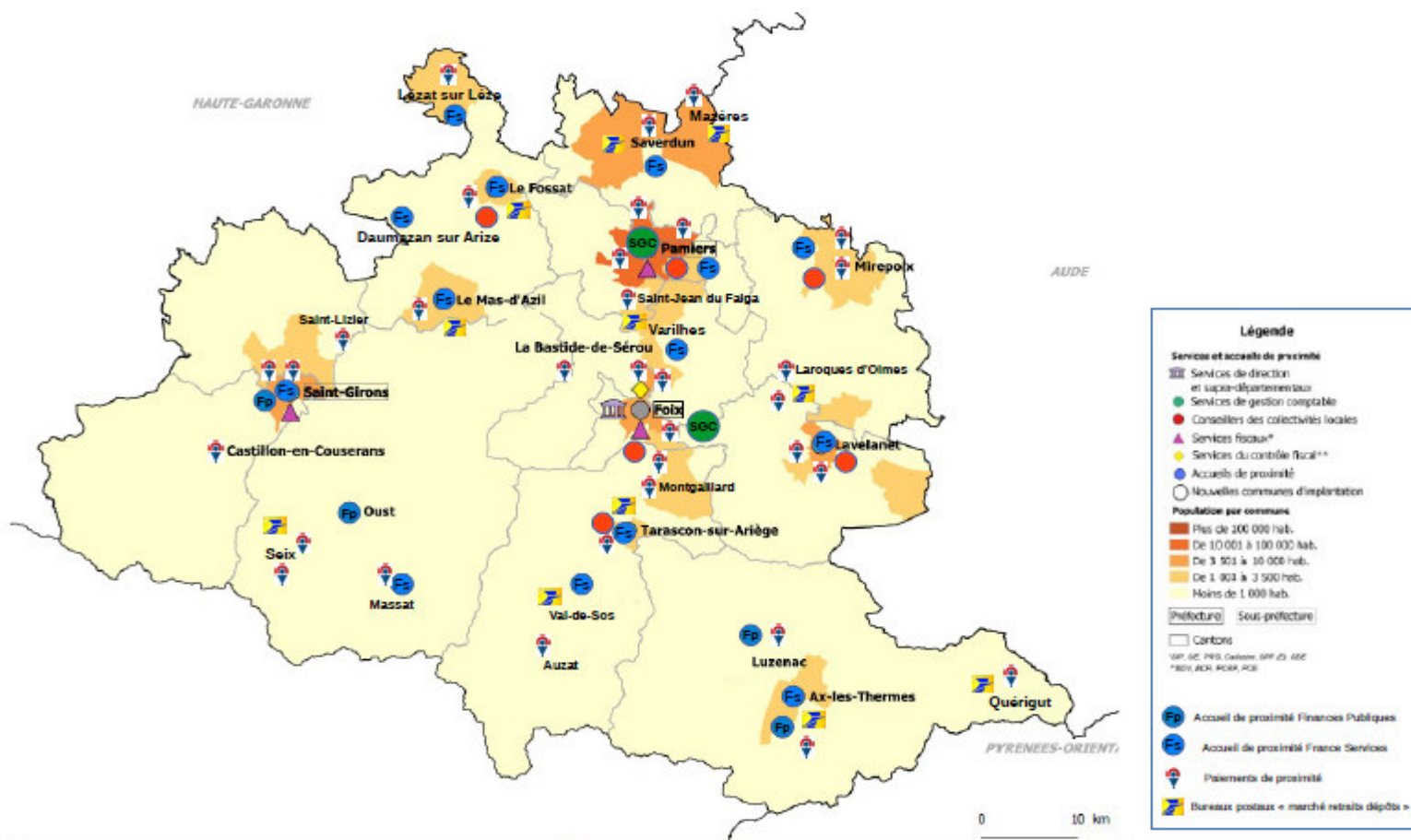
* les entreprises seront gérées par le Service des Impôts des Entreprises de Foix

Situation actuelle : présence des finances publiques dans 15 communes du département



Situation 2022 : présence des finances publiques dans 17 communes du département

Ariège (09) – 2022 – organisation des services de la DGFIP
 17 communes avec accueil de proximité DGFIP, 2 SGC, 6 CDL, 31 points de paiements de proximité
 et 16 bureaux postaux (marché dépôts - retraits)

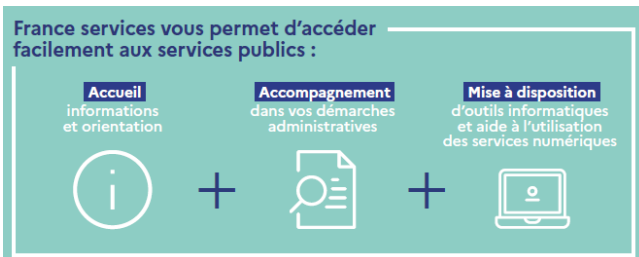


France Services



Exemple de démarches pouvant être réalisées dans une France services :

- je déclare mes revenus ;
- j'établis mon permis de conduire ou ma carte d'identité ;
- je demande une aide (allocation logement, RSA, etc.) ;
- je cherche un emploi ;
- je cherche à rembourser mes soins ;
- je prépare ma retraite ;
- je fais face à un litige ou un conflit ;
- j'attends un enfant.



Paiements de proximité chez les buralistes

Pour payer en espèces* :
vos impôts, amendes,
avis de cantine,
de crèche, d'hôpital ...

rendez-vous chez
votre buraliste agréé
affichant ce logo

* en espèces dans la limite de 300€
ou par carte bancaire



Les avantages du nouveau service

Comment payer ?

- 1 Vérifiez que votre avis comporte :
 - un QR code
 - la mention payable auprès d'un buraliste dans les modalités de paiement



- 2 Rendez-vous chez votre buraliste avec votre facture, scannez et payez en toute sécurité



Sécurité

- Votre paiement est sécurisé grâce au QR code
- Vous pouvez consulter votre historique de paiements
- Le buraliste peut vous imprimer un reçu nominatif, si vous le demandez

Confidentialité

- Vous ne confiez pas votre facture au buraliste, vous la scannez et vous payez
- Le buraliste n'a accès à aucune information de nature personnelle

Proximité

- Un réseau de milliers de buralistes identifiés par le logo Paiement de proximité, repartis sur tout le territoire
- Des horaires d'ouverture pratiques au quotidien
- Des professionnels agréés par l'administration, et formés pour vous accueillir



- ...> Vous pouvez toujours payer
- en ligne,
 - par Carte Bancaire dans votre centre des Finances publiques

Les moyens de paiement acceptés chez votre buraliste :

- Espèces jusqu'à 300€
- CB sans limite de plafond